

Affiché le

ID: 035-200077865-20230118-D_CS2023_01_01-DE



Délibération n° CS2023_01_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR**

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 18 janvier à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec - BP 31 - 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BERREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Agnès BREGENT, Mme Sylvie GARDANS, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Martine QUELLEUC.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Valérie LEBOEUF donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Date de convocation: 12/01/2023

Mme Christelle ROSE-AUBREE.

Nombre de membres :

En exercice: 14

Présents: 11 (quorum atteint)

Pouvoirs: 2 Votants: 13

Objet: FINANCES - Validation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (SIASOR)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023 du CIAS a été présenté aux élus lors de la Conférence des Maires du 30 novembre 2022 (voir en pièce annexe).

Comme indiqué dans les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif qui aura lieu lors de la séance du 15 mars 2023.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2023.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

OMMUNAL DACKE Président

PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise en Préfecture le 26 (01/2023

Publiée ou notifiée le